



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019
19 heures 00

GF/MG

N° 002369

Culture - Approbation
règlement intérieur
médiathèque /
ludothèque et charte
informatique.

Affiché le :

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au Conseil la délibération n°1769 en date du mardi 18 novembre 2014, qui approuvait la mise en réseau de sa médiathèque avec celles de six communes du pays d'Apt.

Afin de finaliser l'intégration de la médiathèque dans le réseau des médiathèques du pays d'Apt, le Conseil a approuvé par sa délibération n°1848 en date du mardi 2 juin 2015, un règlement intérieur du réseau.

Depuis cette date, de nouvelles médiathèques ont intégré le réseau, et son fonctionnement a évolué.

De plus, de nouveaux services sont désormais accessibles à la médiathèque d'Apt, grâce à l'évolution de son équipement informatique et au prêt de jeux.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

CONSIDÈRE la nécessité de réactualiser le règlement intérieur du réseau des médiathèques des « Monts et vallée du Calavon »,

CONSIDÈRE que l'équipement informatique de la médiathèque d'Apt a évolué, intégrant la fibre, le Wi-Fi, l'utilisation de tablettes numériques et les nouvelles normes européennes,

CONSIDÈRE que la ludothèque municipale a intégré la médiathèque en mars 2018, pour former une médiathèque-ludothèque,

APPROUVE :

- le règlement intérieur du réseau des médiathèques,
- la charte informatique incluant l'usage du Wi-Fi, des tablettes numériques et les nouvelles normes RGPD,
- le règlement intérieur de la ludothèque.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI